

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

LA PRESENTE NOTE TECHNIQUE, A DESTINATION DES COMMUNES, EXPLIQUE LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ET LES BONS GESTES A ADOPTER.

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

Depuis 2022, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas porte un programme de lutte contre le Frelon asiatique sur son territoire, en partenariat avec la section apicole du **Groupe ment de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ardèche**, seul organisme à vocation sanitaire reconnu par la préfecture pour organiser cette lutte.

Il s'agit **d'une démarche collective impliquant** :

- La **plateforme unique** de signalement www.frelonsasiatiques.fr
- Un réseau de **référénts locaux** Frelon formés par le GDS dont les missions sont :
 - Confirmer la présence du Frelon asiatique
 - Effectuer la détection des nids
 - Assurer le suivi de la destruction
- Des **entreprises conventionnées** par le GDS et formées à la destruction des nids

QUE FAIRE SI JE DECOUVRE OU SUSPECTE UN NID ?

- **Prendre une photo du nid ou de l'insecte** (insecte mort par exemple) permettant au GDS de déterminer l'insecte et confirmer qu'il s'agit bien du Frelon asiatique. **La photo est obligatoire !**
- **Effectuer son signalement** sur la plateforme régionale unique www.frelonsasiatiques.fr

ATTENTION : la plateforme www.lefrelon.com est une initiative privée hors cadre du présent dispositif de lutte contre l'insecte

QUI INTERVIENT ET QUAND ?

Une fois le signalement dûment effectué sur la plateforme internet (avec photo), **un régulateur du Groupe ment de Défense Sanitaire (GDS)** identifie l'insecte et évalue l'urgence et les moyens techniques nécessaires à la destruction du nid.

- S'il s'agit du frelon asiatique, le régulateur du GDS commande la destruction du nid à **un désinsectiseur professionnel conventionné**.

- S'il ne s'agit pas du frelon asiatique, le GDS en informe le déclarant et la désinsectisation est laissée à l'initiative et à la charge du propriétaire.
- En cas de difficulté à identifier l'insecte ou d'informations manquantes, le GDS contacte le déclarant ou un **réfèrent local frelon**, lorsqu'il existe. Ce dernier, formé à distance par le GDS, est capable de procéder à la recherche de nid et à l'identification de l'insecte. Il peut également effectuer lui-même le signalement et suivre le dossier jusqu'à l'intervention du désinsectiseur.

Entre le signalement et la destruction du nid, il peut s'écouler **1 à 5 jours ouvrés**, en général 3 jours. Le délai tient compte du degré d'urgence, en évaluant le risque d'exposition de la population (ex : gros nid à faible hauteur près d'une école).

En fin de saison, particulièrement lors de la chute des feuilles en automne, les gros nids sont révélés et les signalements sont très nombreux, ce qui peut engendrer un allongement des délais.

EST-CE GRATUIT ?

Oui, totalement gratuit, dans les conditions suivantes :

- Il s'agit de l'espèce Frelon asiatique
- Le nid ou les insectes se situe sur le territoire du Bassin d'Aubenas
- Un signalement a été effectué sur la plateforme AVANT toute intervention

Vous n'avez **aucun frais ou avance à effectuer**, la CCBA finance la désinsectisation réalisée dans le cadre du programme de lutte.

ATTENTION : si le propriétaire n'effectue pas au préalable son signalement sur la plateforme dédiée et paye un professionnel non conventionné, la CCBA ne procédera à aucun remboursement.

LES ENJEUX SAISONNIERS

Les interventions en destruction de nid sont saisonnières, elles ont lieu entre avril et novembre. Hors de cette période, les signalements sont possibles (utiles à la collecte de données d'observation) mais ne donneront lieu à aucune intervention.

Début de saison (avril et mai) : les premiers nids (appelés nids primaires) sont détruits facilement car ils comptent peu d'individus et sont souvent construits plus bas donc plus accessibles. Leur destruction avant la confection du nid secondaire permet une destruction radicale de la colonie.

Fin de saison (de la chute des feuilles à fin novembre) : la chute des feuilles révèle les plus gros nids et les plus hauts, nécessitant pour leur destruction des opérations parfois complexes et coûteuses (utilisation de perches télescopiques ou technique de grimpe sur arbre). L'enjeu est alors d'**intervenir avant que les femelles reproductrices abandonnent le nid, soit avant fin novembre**. Après cette date, toute intervention est INUTILE car les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent définitivement le nid en compagnie de quelques mâles pour se reproduire. Elles passent l'hiver sous terre et fondent de nouveaux nids au printemps suivant. L'hiver, seule l'enveloppe vide du nid persiste, avant d'être détruite par les intempéries.

PLAN NATIONAL DE LUTTE ET PIEGEAGE

Un plan national de lutte existe. Il prévoit la conjonction de diverses actions complémentaires à la destruction des nids, dont le piégeage printanier (de mars à mai) et la protection des ruches à l'automne.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la plateforme internet www.frelonsasiatiques.fr rubrique « documents utiles > communication » ou contactez Matthieu PARIS en charge du dossier – randonnee@cdcba.fr – 06 07 24 87 65